

Code de conduite des fournisseurs de thyssenkrupp

Déclaration du fournisseur Version 4.0

1. Le fournisseur a reçu la version 4.0 du Code de conduite des fournisseurs de Thyssenkrupp ou la version 4.0 du Questionnaire d'auto-évaluation des fournisseurs de Thyssenkrupp s'inspirant de ce dernier.
2. Le fournisseur accepte et s'engage à respecter tous les principes et exigences énoncés dans le Code de Conduite des fournisseurs de Thyssenkrupp, en plus des obligations résultant des contrats d'achats avec Thyssenkrupp. Alternativement, un Code de Conduite équivalent du fournisseur peut être accepté après une évaluation par Thyssenkrupp. Le fournisseur recevra une confirmation de Thyssenkrupp à ce sujet.
3. Thyssenkrupp considère que le respect des principes et des exigences définis dans le Code de Conduite des fournisseurs Thyssenkrupp est une condition préalable à une relation commerciale vertueuse. Si devaient être portées à la connaissance de Thyssenkrupp des infractions au Code de conduite par le fournisseur lui-même ou par sa chaîne d'approvisionnement, Thyssenkrupp peut exiger du fournisseur une déclaration à ce sujet (le cas échéant aussi via des questionnaires supplémentaires ou d'autres justificatifs), qui devra être déposée dans un délai raisonnable.
4. Dans les cas où une action est requise, le fournisseur autorise à mandater Thyssenkrupp ou un prestataire choisi pour mettre en œuvre une mesure d'amélioration. Alternativement, le fournisseur peut fournir des preuves démontrant qu'une mesure comparable a déjà été mise en œuvre au cours des 12 derniers mois (à compter de la date de signature Code de Conduite du fournisseur)

Dans le cas de mesures d'amélioration via un audit de développement durable, réalisé par un prestataire de services, la participation du fournisseur aux coûts encourus est souhaitée. Un accord concret de partage des coûts sera convenu avec le fournisseur avant l'audit.

5. Par le présent document, le fournisseur consent à ce que les résultats des mesures d'amélioration réalisées soient fournis à Thyssenkrupp sous la forme d'un rapport ou d'un certificat contenant la note obtenue.

Indications se rapportant à l'entreprise

Nom du fournisseur

Adresse

Pays

Pays de production

Interlocuteur de l'entreprise en matière de développement durable

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse électronique :

Téléphone :

Lieu, date :

Signature :

La présente déclaration doit être signée par des représentants du fournisseur mandatés en bonne et due forme et en nombre réunissant le quorum requis.